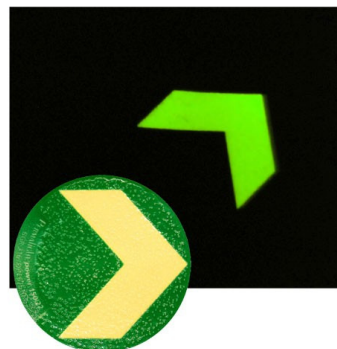


Pastilles photoluminescentes antidérapantes

Réf: PAS1_

- **Pour le guidage au sol, autocollant PVC photoluminescent haute performance (150/22) DIN67510.**
- Recouvert d'une pellicule transparente antidérapante.
- 2 Ø avec ou sans flèche. Sachet de 10.



Données de références conformément à la norme DIN 67510

Luminance* 10 min. d'obscurité : 150 mcd/m²
Luminance* 60 min. d'obscurité : 22 mcd/m²
Classification du fabricant** (10 min/ 60 min) :
Classe C (140/ 20 mcd/m²)
Durée de rémanence : 2.100 min, 35 h

* Conformément à la norme DIN 67510-1:2009, produits et pigments photoluminescents mesure et identification par le fabricant

** Classification conforme à la norme DIN 67540-4:2008, produits pour systèmes de guidage, signalisation et marquage photoluminescents

Note importante:

Les données présentées ici relèvent des expériences actuelles du fabricant. Elles ne sont en aucun cas une garantie pour certaines propriétés des produits ou pour leurs différentes utilisations. Le client est par conséquent tenu de les tester lui-même afin de s'assurer qu'ils répondent à ses attentes.

Données techniques

- Les produits Permalight® sont:
 - sans risque toxicologique
 - non radioactif
 - sans plomb
 - sans phosphore

Application et utilisation

La signalisation de sécurité photoluminescente a une durée de vie presque illimitée et permet une évacuation rapide, en toute sécurité des zones de danger grâce au repérage rapide des issues de secours, installations de premiers soins et moyens de lutte contre l'incendie même dans l'obscurité.

Ces produits dotés de pigments photoluminescents de haute performance, permettent une forte rémanence après une courte stimulation. Pour assurer une sécurité absolue, le marquage doit être complètement chargé.

Les produits Permalight power 150® répondent aux exigences de l'ASR A3.4 / 3 pour la mise en place des systèmes optiques de guidage de sécurité photoluminescents.

Nettoyage

Il est recommandé d'utiliser des produits de nettoyage alcalin et de rincer à l'eau claire. L'emploi de produits de nettoyage abrasifs ou de dissolvants à base d'alcool est catégoriquement déconseillé.

Entreposage

Le matériel doit être entreposé à l'abri de rayons solaires et à une température ambiante d'environ 22°C et une humidité atmosphérique maximale de 50 %.
Tout endommagement mécanique ou pliure du matériel doit être évité.

Montage

Il est recommandé d'opter pour un montage ménageant le matériel afin d'éviter toute déformation ou tension provoquant la rupture de celui-ci.

Les produits non-adhésifs peuvent être vissés ou fixés par de la colle de montage ou films adhésifs. En cas de doute, il est recommandé de tester d'abord la compatibilité support et la signalisation.